

Des formulaires spécifiques sont disponibles sur le site Internet¹ de la Faculté des Sciences Sociales: pages de garde pour tous les types de travaux, fiches TP, fiches mémoire, conventions...

Il est **IMPÉRATIF** d'utiliser ces canevas pour le dépôt des travaux, mémoires et rapports divers. Tous les documents, à l'exception du mémoire, doivent être déposés dans la **boîte aux lettres de l'apparitorat** (située à proximité des bureaux de l'apparitorat, à côté des ascenseurs niveau1, B31).

Etudiants de masters

CONVENTION ET RAPPORT DE STAGE

(Toutes filières confondues – documents à déposer à l'apparitorat²)

Les conventions doivent impérativement être complétées en **trois exemplaires signés par les trois parties** (maître de stage en entreprise, tuteur pédagogique, étudiant). Un seul exemplaire est à rentrer à l'apparitorat. Un rapport de stage n'est pas recevable si l'étudiant(e) n'a pas rentré sa convention au plus tard pour la date mentionnée ci-dessous. Une fiche d'analyse de risque doit également être complétée avec le maître de stage en entreprise, simultanément à la convention. La convention doit par ailleurs, **DANS TOUS LES CAS DE FIGURE**, être rentrée en bonne et due forme **AVANT LE DEBUT EFFECTIF DU STAGE** (assurance).

		Session de juin	Session août/septembre
Convention	GRH	14 octobre 2016 (bloc2) 30 mai 2017 (bloc1)	6 mars 2017 (bloc2) 17 août 2017 (bloc1)
	Autres filières	28 avril 2017	7 juillet 2017
Rapport de stage et grille d'évaluation	GRH	27 janvier 2017	17 août 2017
	Autres filières	16 mai 2017	17 août 2017

FICHE DE TRAVAIL PERSONNEL ET TRAVAIL PERSONNEL/PROJET DE MEMOIRE

(Toutes filières confondues – documents à déposer à l'apparitorat³)

Une fiche de travail personnel doit impérativement être rentrée à l'apparitorat chaque année académique (y compris dans le cas d'un étudiant qui aurait déjà déposé ce document l'année précédente). Un travail personnel n'est pas recevable si l'étudiant(e) n'a pas rentré sa fiche au plus tard pour la date mentionnée ci-dessous.

	Session de juin	Session août/septembre
Fiche	19 décembre 2016	6 mars 2017
Travail personnel/Projet de mémoire	30 mai 2017	17 août 2017

CONVENTIONS SPECIFIQUES - MASTER EN SCIENCES DU TRAVAIL EN ALTERNANCE

Les conventions doivent impérativement être complétées en **trois exemplaires signés par les trois parties** (maître de stage en entreprise, tuteur pédagogique, étudiant). Un seul exemplaire est à rentrer à l'apparitorat⁴.

CONVENTION D'IMMERSION (CIP)	30 septembre⁵
CONVENTION ACADEMIQUE	30 septembre⁶

¹ <http://www.fass.ulg.ac.be/reglements>

² boîte aux lettres à proximité des bureaux de Mmes Salerno et Pulgar - à côté des ascenseurs niveau 1, B31

³ boîte aux lettres à proximité des bureaux de Mmes Salerno et Pulgar - à côté des ascenseurs niveau 1, B31

⁴ boîte aux lettres à proximité des bureaux de Mmes Salerno et Pulgar - à côté des ascenseurs niveau 1, B31

⁵ Sans cette convention, l'étudiant NE PEUT ETRE INSCRIT AU MASTER EN SCIENCES DU TRAVAIL EN ALTERNANCE.

FICHE MEMOIRE ET MEMOIRE

(Toutes filières confondues)

Une fiche mémoire doit impérativement être rentrée à l'apparitorat⁷ chaque nouvelle année académique en vue de l'approbation du sujet et du jury de mémoire par le Conseil de Faculté (y compris dans le cas d'un étudiant qui aurait déjà déposé ce document l'année précédente). Le mémoire n'est pas recevable si la fiche n'a pas été rentrée au plus tard pour la date mentionnée ci-dessous. Le mémoire doit être déposé à l'apparitorat, en mains propres, à Mme Pulgar⁸.

	Session de juin		Session août/septembre
Fiche ⁹	GRH et Sciences du Travail	14 novembre 2016	6 mars 2017
	Autres filières	19 décembre 2016	6 mars 2017
Mémoire	30 mai 2017 avant 15h		17 août 2017 avant 15h

Etudiants de bachelier

TRAVAUX DE FIN DE BACHELIER

(documents à déposer à l'apparitorat)

	Session de juin	Session août/septembre
Travail de fin de bachelier (anthropologie)	30 mai 2017	17 août 2017
Travail d'anglais de fin de bachelier	19 avril 2017 avant 12h	16 août avant 12h

⁶ Sans cette convention, l'étudiant NE PEUT ETRE INSCRIT AU MASTER EN SCIENCES DU TRAVAIL EN ALTERNANCE.

⁷ boîte aux lettres à proximité des bureaux de Mmes Salerno et Pulgar - à côté des ascenseurs niveau 1, B31

⁸ Une version officielle doit également être déposée sur la plateforme MatheO

⁹ UNIQUEMENT pour les étudiants n'ayant plus **QUE LE MEMOIRE** à défendre au cours de l'année académique, il est possible de planifier cette défense à la session de janvier. Dans ce cas de figure, la fiche mémoire doit être rentrée au plus tard pour le **27 octobre 2016** et le mémoire doit être déposé pour le **10 janvier 2017**.